

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03824  
Numéro SIREN : 494 475 023  
Nom ou dénomination : NICOLAS FAVET ARCHITECTES (NFA)

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2018 sous le numéro de dépôt 25088

## Liasse 18 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : NICOLAS FAVET ARCHITECTES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 1 2				
Adresse de l'entreprise 11 BD JEANNE D'ARC 93100 MONTREUIL		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2				
Numéro SIRET * 4 9 4 4 7 5 0 2 3 0 0 0 2 9			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATION INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	200 000	AG	200 000		
	Fonds commercial (1) AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	Terrains AN		AO			
	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	456	AS	456		
	Autres immobilisations corporelles AT	99 277	AU	90 082	9 196	
Immobilisations en cours AV		AW				
Avances et acomptes AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU		CV			
	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières * BH	13 500	BI		13 500		
TOTAL (II) BJ		313 233	BK	90 537	222 696	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BI	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	138 919		138 919
		Autres créances (3) BZ	CA	16 225		16 225
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	20 880		20 880	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	879		879		
TOTAL (III) CJ		176 903	CK		176 903	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		490 136	1A	90 537	399 599
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

**BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		NICOLAS FAVET ARCHITECTES		Néant	<input type="checkbox"/> *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7.500...)	DA		7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH		310 617	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		16 626	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		335 493	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV		447	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		26 154	
	Dettes fiscales et sociales	DY		37 505	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		64 106	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		399 599	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		64 106		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		NICOLAS FAVET ARCHITECTES				Néant	<input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE	FF		
			FG	262 444	FH	FI	262 444	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>		FJ	262 444	FK	FL	262 444	
	Production stockée *					FM	(58 904)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	20	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
			<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	203 560
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	130 546	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 093	
	Salaires et traitements *					FY	30 332	
	Charges sociales (10)					FZ	5 298	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	9 672
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 003	
			<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	185 945
		<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	17 615	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
		<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	648	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
		<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	648	
		<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(648)	
		<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	16 967	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		NICOLAS FAVET ARCHITECTES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>				HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE 341
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>				HH 341
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI (341)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IJ (IX)	
Impôts sur les bénéfices *				IK (X)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL 203 560	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM 186 933	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN 16 626	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
			– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1 20	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2 4 308	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 1 000		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6 3 624	obligatoires	A9 684	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
AMENDES ET PENALITES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			139		
CH DIV/EXERCICES ANTERIEURS			202		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# NICOLAS FAVET ARCHITECTES

E.U.R.L. au capital de 7 500,00 Euros  
Siège social : 11 BD JEANNE D'ARC

93100 MONTREUIL  
R.C.S : 494475023

-----

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29/06/2018

au siège social,  
Le 29/06/2018,  
à 14h00

Monsieur NICOLAS FAVET, détenant 750 parts sociales,

Associé unique de la société NICOLAS FAVET ARCHITECTES, société à responsabilité limitée au capital de 7 500,00 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

### ***Décision n° 1***

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice de 16 626,38 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

## ***Décision n° 2***

### **Résultat – Affectation**

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **un bénéfice de 16 626,38** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **310 617,00** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **327 243,38** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **327 243,38** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 327 243,38 Euros

### **Rappel des dividendes distribués**

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

## ***Décision n° 3***

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

## ***Décision n° 4***

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

## ***Décision n° 5***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la rémunération de gérance versée s'élève à 22 550 euros nette pour 684 euros de charges sociales obligatoires et 3 623,92 euros de charges facultatives.

## ***Décision n° 6***

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

### **La gérance**

